

KIT DIAGNOSTIC AVORTEMENTS OVINS

FICHE D'ACCOMPAGNEMENT DES PRELEVEMENTS

N° de cheptel _ _ _ _ _
Elevage concerné (Nom, Prénom, Adresse) _ _ _ _ _
_ _ _ _ _

Vétérinaire Sanitaire _____

Commémoratifs :

Nombre de femelles mises à la reproduction dans le lot : _____
 Nombre d'avortements recensés : dans les 7 derniers jours : _____ dans les 3 derniers mois : _____

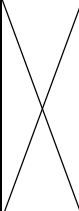
N° Brebis ayant avorté : ____ Date d'avortement : __/__/20__
Stade de gestation : _____ Commentaires : _____

N° des congénères prélevées : _____ / _____ / _____

Prélèvements joints (1) :

Tube sec	Tube EDTA	Ecouvillon endocervical ou cotylédonaire	Fragment d'encéphale ou ponction cérébrale	Avorton
----------	-----------	---	---	---------

Analyses demandées et techniques préconisées :

Maladies recherchées	(1)	Coût total	Prise en charge FRGDS NA (2)	Coût final éleveur (en € H.T.)
<i>Chlamydiose (PCR)</i>		126,00 € HT sur l'avortée,	63,00 € HT sur l'avortée,	63,00 € HT
<i>Fièvre Q (PCR + sérologie)</i>				
<i>Toxoplasmose (sérologie)</i>				
<i>Bactério (salmonelle, listeria...) + mycologie + sérologie salmonelle</i>				
Autres (Border disease, anaplasmosse...) à préciser :		Selon analyses choisies	Tarif négocié GDS Creuse	

Les analyses seront effectuées sous réserve que les bons prélèvements soient joints et en bon état de conservation. La prise en charge GDS Creuse sera effective suite à la visite du vétérinaire sanitaire dans l'exploitation si les seuils d'intervention sont atteints et si l'éleveur est à jour de ses cotisations (cf verso du document pour plus de détails).

Date : / /20 **Signatures :** L'éleveur Le vétérinaire sanitaire

(1) Merci de cocher la case correspondante

(2) La prise en charge est limitée à 3 kits sur 12 mois par élevage

01/10/2022

Seuils d'intervention : 2 situations identifiées :

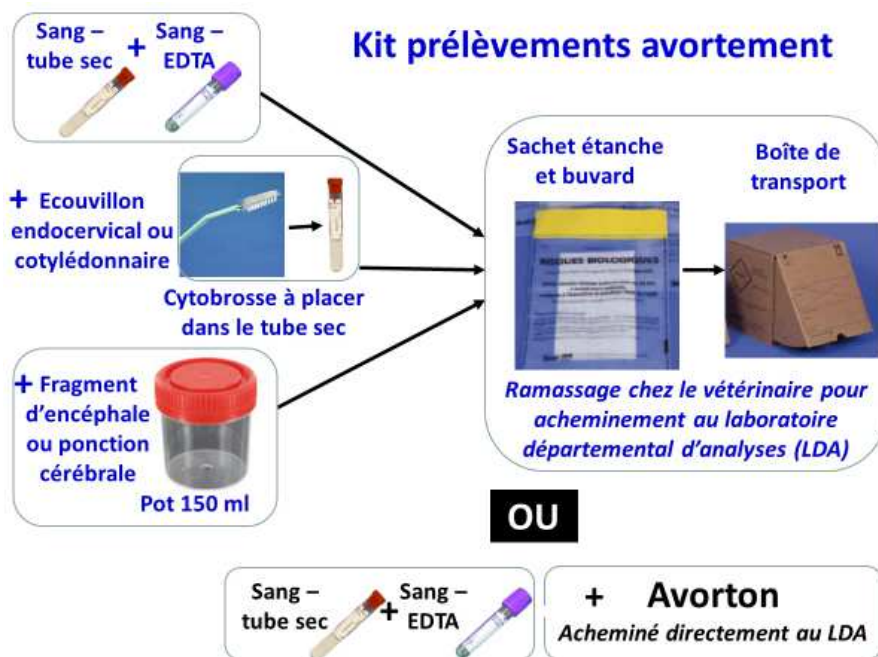
- Avortements rapprochés dans le temps : à partir de 3 avortements sur 7 jours ou moins, quelle que soit la taille du cheptel ou lot d'élevage
- Avortements espacés sur une période maximale de 3 mois, par lot de reproduction et sur la période de mise-bas :
 - Moins de 250 animaux : à partir de 4 % d'avortements (soit 2 avortements dans un lot de 50 animaux + 1 avortement par tranche de 25 femelles)
 - Plus de 250 animaux : à partir du 10^{ème} avortement

Maladies faisant l'objet d'une prise en charge (voir au dos)

- Chlamydie
- Fièvre Q
- Salmonellose
- Toxoplasmose

Les recherches de **brucellose** (obligatoire dès 3 avortements sur 7 jours) et éventuellement de fièvre catarrhale (si suspicion déclarée auprès de la DDCSPP) sont effectuées et prises en charge par l'Etat dans le cadre de la police sanitaire de chacune de ces maladies.

Prélèvements à effectuer



Dans le cas d'une suspicion d'origine fongique, afin d'éviter toute contamination externe, il est demandé de recueillir le placenta in utero.

Tableau récapitulatif

Affections suspectées	Stade de gestation préférentiel de l'avortement	Analyse à privilégier
Chlamydie	fin de gestation	PCR
Fièvre Q	fin de gestation	PCR + sérologie
Salmonellose	à partir du 3 ^{ème} mois	Bactériologie + sérologie
Toxoplasmose	quel que soit le stade	Sérologie (PCR encéphale)

Dans tous les cas, les prélèvements devront être identifiés et acheminés rapidement (48 heures maximum), dans un emballage étanche, sous couvert du froid et avec cette fiche d'accompagnement.

Les grands principes retenus face à un épisode d'avortements répétés sont les suivants :

- Rechercher l'agent pathogène sur la brebis ayant avorté et/ou l'avorton dans la mesure où, pour l'agent concerné, il est admis ou démontré que l'excrétion est concomitante de l'avortement.
- Rechercher les anticorps chez les brebis ayant avorté et sur les congénères. L'échantillon pourra être complété par des brebis ayant présenté des troubles de la reproduction compatibles avec l'intervention de l'agent pathogène sans oublier les mères d'agneaux mort-nés.

C'est l'objet du nouveau kit avortement, associant diagnostic direct et indirect sur l'avortée et sur les congénères (minimum 3 brebis).